

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2022 à 20H00

Etaient présents : Tatiana HAUTECOEUR Maire, Alain BASTIEN 1^{er} adjoint, Christine FREULET 2^{ème} adjointe, Sylvain ARRET, Éric TISSERAND, Jean-François BOURGOIN, Amandine MANJARD, Amandine DOS SANTOS, Jacky POIRIER, conseillers municipaux

Absent : Sylvain CORNU et Isabelle SERRE

Secrétaire de séance : Éric TISSERAND

Après lecture du CR du CM du 11/02/2022 par le Maire, le Conseil Municipal le valide sans modification.

1. D2022-08 Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Alain BASTIEN 1^{er} adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

- ✓ Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédents
Report de l'exercice N-1	- €	188 932.60 €	2 392.82 €	- €	2 392.82 €	188 932.60 €
Mandats & Titres de l'exercice	219 929.83 €	209 191.78 €	32 248.90 €	25 102.43 €	252 178.73 €	234 294.21 €
TOTAUX	219 929.83 €	398 124.38 €	34 641.72 €	25 102.43 €	254 571.55 €	423 226.81 €
Résultats de clôture	- €	188 932.60 €	- €	- €	- €	188 932.60 €
Restes à réaliser (RAR)	- €	- €	2 076.00 €	2 790.00 €	2 076.00 €	2 790.00 €
TOTAUX CUMULÉS	219 929.83 €	398 124.38 €	36 717.72 €	27 892.43 €	256 647.55 €	426 016.81 €

- ✓ Constate les identités et les valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. D2022-09 Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. D2022-10 Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir arrêté les comptes de 2021 et adopté le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

Pour rappel : reports année antérieure :

- ✓ Déficit reporté de la section d'investissement - 2 392.82 €
- ✓ Excédent reporté de la section de fonctionnement + 188 932.60 €

Solde d'exécution (2021) :

- ✓ Déficit section d'investissement - 32 248.90 €
- ✓ Excédent section de fonctionnement + 209 191.78 €
- ✓ Restes à réaliser section d'investissement + 7 146.47 €
- ✓ Restes à réaliser section de fonctionnement + 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- ✓ Résultat de fonctionnement reporté cpte 002 + 169 369.26 €
- ✓ Déficit d'investissement reporté cpte 001 - 9 539.29 €
- ✓ Couverture du besoin de financement investissement (cpte 1068) + 8 825.29 €

4. D2022-11 Taux d'imposition 2022

Le Maire propose à l'assemblée municipale, de maintenir pour cette année 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau que ceux de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de ne pas augmenter le taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non-bâti pour l'année 2022. Celles-ci restent identiques à 2021, soient :
 - Foncier Bâti 34,01 %
 - \ Foncier non-Bâti 43,41 %
 - Taxe d'Aménagement 5,00 %

5. D2022-12 Vote du budget 2022

Le Maire expose et explique chaque ligne du Budget Primitif 2022 (BP2022). Quelques modifications sont proposées et validées par les membres du Conseil à savoir :

n° Compt	Désignation	Propositio	Voté
Dépenses de FONCTIONNEMENT			
60612	Energie et électricité	9 500,00 €	10 000,00 €
60622	Carburants	2 000,00 €	2 500,00 €
61524	Bois et forêts	1 100,00 €	2 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	805,00 €	1 200,00 €
6411	Personnel titulaire	25 500,00 €	26 500,00 €
6413	Personnel non titulaire	19 200,00 €	20 000,00 €
671		300,00 €	- €
Recettes de FONCTIONNEMENT			
7311	Taxes foncières et d'habitation	95 000,00 €	97 215,00 €
74718	Autres	- €	340,00 €
752	Revenus des immeubles	12 300,00 €	13 540,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **Décide** de voter le BP2022 avec les modifications apportées. Celui-ci s'équilibre ainsi :

✓ Fonctionnement

Dépenses : 202 725,00 €
Recettes : 372 164,26 €

✓ Investissement :

Dépenses : 124 219,99 €
Recettes : 124 562,29 €

Total budget primitif 2022

Dépenses : 327 014,99 €
Recettes : 496 726,55 €

- **Accepte** l'opération et la partie financière.

6. D2022-13 Demande subvention voyages scolaires Pont sur Yonne

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par la Mairie de PONT SUR YONNE pour la participation à deux voyages scolaires d'élèves de notre Commune scolarisés à l'école primaire de PONT SUR YONNE.

Ces séjours sont :

- ✓ Séjour dans le Jura qui se déroulera en Mai 2022 : un (1) élève de CE1 (Laly NICOLAS),
- ✓ Séjour en Normandie qui se déroulera en Juin 2022 : trois (3) élèves de CM2 (Pauline ROBIN-HAUTECOEUR, Mathéo LOISEAU, Emma BOURASSIN)

La délibération D2015-30 mentionne la participation à hauteur de 50% du coût des sorties et des voyages scolaires avec un plafond maximum de participation de la commune de 100 € par enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 100 € par élève pour le séjour dans le Jura,
- **Décide** d'attribuer une subvention de 100 € par élève pour le séjour en Normandie,
- **D'inscrire** au budget 2022 les crédits correspondants - compte 6574

7. Points divers

- *Demande de subvention*

M. Jacky Poirier informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pour l'association » les Balthasattes » en faveur de l'association » Vagapont » (environ 200 €) sera à l'ordre du jour lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 13 minutes

Prochaine réunion

- Date et heure 20/05/2022 à 20h00
- Emplacement : Mairie

Le Maire
Tatiana HAUTECOEUR

